



## **Charte d'utilisation et de modération de la page Facebook Ville de Pontivy**

### **1. Présentation**

La page Facebook « Ville de Pontivy » est un espace ouvert à tous, dédié à l'actualité de la ville et aux informations générales sur la vie locale. Pour permettre des échanges dans de bonnes conditions, il est impératif de respecter les règles élémentaires de courtoisie et l'ensemble des dispositions légales en vigueur.

Quelques règles de bonne conduite :

- S'exprimer poliment, dans un langage clair et compréhensible par le plus grand nombre. Eviter les abréviations, le langage SMS et les majuscules.
- Éviter les fausses informations et vérifiant ses sources.

La page Facebook « Ville de Pontivy » n'est pas un espace dédié aux demandes concernant la vie quotidienne. Pour toute demande, envoyer un message via le formulaire de contact du site [www.ville-pontivy.bzh](http://www.ville-pontivy.bzh)

### **2. Règles de modération**

**Le service communication de la Ville de Pontivy assure l'administration et l'animation de la page Facebook.**

En devenant utilisateur de la page Facebook « Ville de Pontivy », vous vous engagez à ce que le contenu de vos contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Si une publication n'est pas conforme à la loi française ou à la charte d'utilisation et de modération de la page Facebook « Ville de Pontivy », le modérateur se réserve le droit de masquer ou de supprimer le commentaire et/ou le contenu de manière permanente et sans préavis. Le modérateur a également la possibilité de bannir de la page tout utilisateur qui contreviendrait à ces règles et qui n'interviendrait sur la page uniquement dans le but de perturber l'action d'information de la Ville de Pontivy.

**Types de contenus interdits :**

- Tout message à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène ; à caractère politique ou incitant à la discrimination ;
- Tout message qui porterait atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique, morale ou d'une marque ;
- Tout message qui porterait atteinte aux droits des tiers ou aux droits de la personnalité (contributions reproduisant sans autorisation une œuvre protégée par les droits de la propriété intellectuelle, portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ou à la protection des données personnelles)
- Tout message destiné à faire la promotion d'un commerce ou d'un produit ; à caractère publicitaire ; petites annonces ;

### **Types de commentaires systématiquement supprimés :**

- La publication répétée de messages identiques ou similaires
- Les commentaires sans relation avec la publication d'origine
- Les contenus à caractère partisan et politique
- Les contenus dénigrant élus ou agents municipaux seront supprimés.

### **3. Responsabilité**

Les contributions publiées sur la page Facebook « Ville de Pontivy » sont sous la seule responsabilité de l'utilisateur que les a mis en ligne. La Ville de Pontivy ne saurait en aucun cas être tenue responsable de ces contributions et des conséquences de leur diffusion.

### **4. Conservation des données**

L'ensemble des données personnelles des utilisateurs sont collectées et conservées par la société Facebook. Ainsi, pour exercer son droit d'accès, de rectification et de suppression des données, il convient de s'adresser directement à la société Facebook.

La Ville de Pontivy ne saurait être tenue responsable de la non-diffusion des messages en raison d'incidents techniques.

Fait à **Pontivy**, le **jeudi 3 février 2022**

**Service Communication**  
**Ville de Pontivy**